

Déconfinement du 11 mai : pour un accès raisonnable aux espaces naturels dans les Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Auteur:Romain Blanc<r.blanc@parc-alpilles.fr>

Communiqué de presse du Réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Texte en téléchargement ici :

[Communiqué de Presse](#)

Les 9 Parcs naturels régionaux de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont réputés pour leur nature préservée, la qualité de leur cadre de vie et la beauté de leurs paysages. Camargue, Alpilles, Baronnies provençales, Mont-Ventoux, Luberon, Sainte-Baume, Préalpes d'Azur, Verdon, Queyras sont des sites mondialement connus, prisés pour la pratique d'activités de pleine nature, qu'habitants et visiteurs apprécient pour leur beauté, leur authenticité et la qualité de l'accueil.

La gestion de la fréquentation dans les espaces naturels est une des actions majeures des Parcs naturels régionaux. Cette mission est emblématique de l'action transversale et globale des Parcs puisqu'elle vise à assurer l'équilibre entre présence humaine et préservation d'un environnement unique dans ces territoires habités au sein desquels s'exercent de nombreuses activités humaines.

Retour dans les espaces naturels après le déconfinement : Les Parcs naturels régionaux appellent à la vigilance et à la responsabilité collective de tous

A l'approche de la première phase de déconfinement prévue le 11 mai prochain et compte-tenu des mesures prises par le gouvernement pour éviter un effet rebond de l'épidémie, présentées par le Premier Ministre à l'Assemblée Nationale le 28 avril, les espaces naturels apparaissent

Déconfinement du 11 mai : pour un accès raisonnable aux espaces naturels dans les Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur

plus que jamais comme des lieux de bien-être et d'évasion que les français ne manqueront pas de fréquenter dès que cela leur sera possible, sous réserve de consignes nationales apportant une réglementation spécifique en matière d'ouverture ou de fermeture de ces milieux sensibles .

La pandémie de Covid-19 nous a brutalement rappelés à quel point l'Homme avait besoin de la nature et que nos sociétés sont directement touchées par les impacts que nos activités ont sur l'environnement. Dans les Parcs naturels régionaux, cela fait plus de 50 ans, que des hommes et des femmes, élus, associations, acteurs économiques, œuvrent au quotidien pour faire coexister les activités humaines et des richesses écologiques, paysagères et culturelles exceptionnelles.

C'est pourquoi, les Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur souhaitent rappeler qu'une pression trop forte sur les espaces naturels peut perturber et endommager les écosystèmes.

Ainsi, une grande vigilance collective et individuelle, le bon respect des consignes et la prise en compte de *quelques règles de bon sens sont sollicités auprès de tous. Nous sommes toutes et tous des invités de la nature, responsables de ce que nous laisserons demain à nos enfants.*

Les Parcs naturels régionaux accueillent dans le respect de la nature

Les Parcs naturels régionaux promeuvent un tourisme doux centré sur la découverte de la nature et développent des filières écotouristiques telles que l'agritourisme, le tourisme ornithologique et bien sûr l'itinérance. Ces thématiques font partie d'une action globale et transversale visant à réduire les impacts du changement climatique et à assurer le

développement durable de ces espaces ruraux habités.

Concrètement, que vous soyez habitants ou visiteurs, les Parcs naturels régionaux et leurs partenaires sont à votre disposition pour vous accompagner dans une découverte respectueuse de leurs territoires.

Si vous préférez être autonome, l'outil Chemins des Parcs, (www.cheminsdesparcs.fr) propose une offre très complète de randonnées, à pied, à vélo, à vtt ou à cheval dans les Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur, ainsi que de nombreuses adresses de services utiles. Également disponibles, de nombreux ouvrages, guides, topos rando, carte, et plaquettes touristiques riches de nombreuses informations.

Dès que cela sera autorisé, et que les mesures de protection des participants et des agents seront garanties, les programmes de sorties accompagnées, ateliers découverte et manifestations proposés par nos structures avec leurs partenaires seront de nouveau diffusés.

Nos territoires sont vastes et regorgent d'une multitude d'options pour s'aérer. Evitez autant que possible les sites les plus fréquentés. Une pression humaine trop forte à certains endroits est préjudiciable pour la nature et risquée face à l'épidémie du Covid-19. Les outils que vous proposent les Parcs naturels régionaux vous proposent une offre complète sur l'ensemble de nos territoires.

Les recommandations pour une fréquentation respectueuses des espaces naturels :

Chaque Parc naturel régional dispose d'outils pour une fréquentation respectueuse des espaces naturels, disponibles sur les sites internet ou sur les points de départ des randonnées. Dans tous les cas, merci de respecter quelques règles de base et d'être attentifs à la nature qui vous entoure.

- **Je respecte la propriété de l'endroit où je vais**, la plupart des espaces naturels ne sont pas des espaces publics mais des espaces privés où le passage est toléré.
- **Je suis discret**
pour ne pas effrayer la faune particulièrement sensible au dérangement en cette période de l'année et après plusieurs mois d'absence de présence humaine.
- **Je tiens mon chien en laisse** (attention, les chiens sont interdits dans les réserves naturelles et certains autres sites soumis à réglementation spécifique, je me renseigne avant de partir).

- **En restant sur les sentiers balisés, je participe à protéger les espaces naturels en limitant le piétinement de la flore et le dérangement de la faune en pleine période de reproduction.**
- **Je respecte le travail des bergers et la présence des troupeaux, en les contournant largement**
- **Je veille à laisser ces espaces comme je les ai trouvés :** je ne ramasse ni fleurs et plantes, ni minéraux ou fossiles. Je rapporte avec moi tous mes déchets.
- **Attention, dès le 1er juin nous entrons en période de risque incendie :** je me renseigne avant de partir sur le niveau de risque et l'autorisation d'accès aux massifs.
- **Je n'oublie pas de m'équiper** d'une tenue et de chaussures adaptées et je prends de l'eau avec moi (dans une gourde réutilisable bien sûr !), je vérifie la météo
- **Dans la nature, comme en ville, je respecte les gestes barrières pour limiter la propagation du COVID-19.**

Plus de renseignements :

<http://www.parc-camargue.fr/>,

<http://www.parc-alpilles.fr/>,

<http://www.pnr-saintebaume.fr/>,

<https://www.parcduluberon.fr/>,

<http://www.baronnies-provencales.fr/>

<http://www.smaemv.fr/>

<https://www.parcduverdon.fr/>

<http://www.pnr-prealpesdazur.fr/>

<https://www.pnr-queyras.fr/>